



## SISE Newsletter Aviation Security

OFAC SISE-2016-01

08 janvier 2016

SISE est l'abréviation désignant la section Mesures de sûreté de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).  
<http://www.bazl.admin.ch/org/organisation/index.html?lang=fr>

### Bases légales :

À dater du 1<sup>er</sup> février 2016, les quatre derniers chiffres des numéros d'expéditeurs connus (KC) et d'agent habilité (RA) figurant dans la base de données de l'UE seront effacés. Cette modification est opérée automatiquement par le gestionnaire de la base de données. Tous les certificats de chargeur connu et d'agent habilité conservent leur validité jusqu'à la date d'expiration.

D'ici au 31 décembre 2016, le programme de sûreté devra mentionner pour chaque site d'un chargeur connu le nom d'un responsable de la sûreté suppléant titulaire d'un certificat de l'OFAC en cours de validité.

### Formation et cours :

Le cours de remise à niveau pour responsables de la sûreté 2016 se déroulera en présentiel. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes auprès de 2assistU GmbH (organisme de formation externe).

La périodicité des cours pour les responsables de la sûreté des chargeurs connus et leurs suppléants sera ramenée de cinq à deux ans. À partir de 2017, ils devront accomplir un cours de remise à niveau tous les deux ans. Comme toujours, les cours sont donnés par l'organe de contrôle indépendant. Le certificat de l'OFAC sera dorénavant valable six ans. L'attestation de cours est délivrée par l'organe de contrôle indépendant.

### Nouveaux documents :

Les nouveaux codes de méthode de sécurisation communiqués par l'IATA seront repris en Suisse et intégrés dans la révision du NASP qui sera publiée le 1<sup>er</sup> avril 2016. Il n'existe actuellement aucune base légale régissant l'emploi de ces codes.

### Retour d'expérience :

néant

### Divers :

2assistU GmbH dispose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 du statut d'organe de contrôle indépendant pour chargeurs connus. Cette désignation porte à trois le nombre de sociétés en Suisse habilitées pour le compte de l'OFAC à certifier les chargeurs connus et à former les responsables de la sûreté des chargeurs connus.

### Contact :

[holger.caspari@bazl.admin.ch](mailto:holger.caspari@bazl.admin.ch)

[jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch](mailto:jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch)